

Madame, Monsieur

Suite à la recrudescence du risque épidémique COVID-19 au niveau national et dans notre département, vous trouverez ci-dessous le rappel des conditions de visite qui doivent permettre de préserver au mieux la santé des patients et résidents de l'établissement :

- Entrée interdite aux visiteurs présentant des symptômes Covid-19 (fièvre, toux etc.).
- Port obligatoire du masque, chaque visiteur amenant son propre masque, lavage des mains à l'entrée avec Solution Hydro Alcoolique et distanciation physique obligatoire. Le non port du masque peut faire l'objet par la gendarmerie d'une contravention de 130 €.
- Masques obligatoires pour les enfants de plus de 6 ans. La présence des enfants de moins de 6 ans est autorisée, mais déconseillée, et chaque enfant doit rester près de ses parents.
- Visites dans les services limitées à 2 personnes et uniquement dans les chambres **avec interdiction d'aller dans les espaces collectifs** (salles à manger, salons, terrasses etc.).
- Interdiction des visites avant **11 heures** et aux heures de repas : **12-13 heures** et **17h30 – 19 heures** (sauf accord du service).
- Signature d'un registre d'entrée, afin de pouvoir assurer une traçabilité en cas de nouveaux cas positifs.
- Accès aux étages par l'ascenseur, sauf consignes contraires précisées dans le service.
- Possibilité de promenade dans le parc de l'établissement si respect de la distance physique avec les résidents et les autres visiteurs et le port du masque.

En cas de test positif chez un résident, celui-ci sera isolé dans sa chambre pour une période de 7 à 14 jours. Les visites seront alors strictement interdites.

Dans le cas où **3 résidents seraient testés positifs** dans le même service, ce service sera interdit d'accès le temps nécessaire. Les services non atteints resteront ouverts, sauf nouveaux cas.

Ces derniers jours, les gestes barrières et le port du masque n'ont pas toujours été bien appliqués par certaines personnes venues visiter un proche au Centre Hospitalier La Grafenbourg ou à l'EHPAD La Roselière de Schweighouse sur Moder.

Les demandes de respecter ces consignes sont quelques fois répétées plusieurs fois de suite aux mêmes personnes, en vain...

Cette situation mobilise du temps et de l'énergie des équipes et est susceptible de créer des tensions. Comme le précise l'affiche du Ministère des Solidarités et de la Santé, les personnes ne respectant pas ces obligations peuvent être interdites d'accès ou exclues de l'établissement par la Direction. La direction peut le cas échéant faire appel à la gendarmerie pour appliquer ces mesures. N'espérant pas devoir prendre ce type de décision individuelle, je vous demande de nous aider à assurer au mieux notre mission d'accompagnement et de protection de nos aînés en étant vigilant quant au respect de ces consignes.

Merci d'avance pour votre implication

Le Directeur

T. ANJARD